

Partie réservée à l'administration

Date d'arrivée :

N° attribué :

1 jeu et 1 livre pour l'inscription :
.....

Bulletin d'inscription au TROC ET PUCES ENFANTS 2024

Lundi 11 nov. 2024 de 9h à 13h // Salle l'Essentielle - Espace Ch. Aznavour

Jeune Arnouvillois âgé de 5 à 13 ans (Une seule demande par foyer)

Nom	Prénom	Né(e) le
Ville et Département de Naissance		

Parent du jeune participant :

Nom	Prénom	Né(e) le
Ville et Département de Naissance		
Adresse		
Code Postal	Ville	N° de Téléphone
Email		Nature de la Pièce d'Identité
N° pièce d'Identité	Délivrée le	Par la Sous-Préfecture de

Inscription :

- ➔ Le droit d'inscription est : **un jeu ET un livre** en parfait état ou neuf (sauf peluches et objets multimédias) **à remettre le jour de l'inscription**. Les dons seront remis à une association caritative pour l'enfance.
- ➔ L'inscription est **à retourner avant le 18 octobre 2024** et sera définitive après validation et lorsque vous recevrez votre laissez-passer indiquant le numéro d'emplacement.
- ➔ Les personnes désirant être placées côte à côte sont priées de retourner leur inscription ensemble.
- ➔ Toute demande incomplète sera rejetée.

Pièces à fournir :

- ➔ Photocopies **RECTO / VERSO de la Pièce d'Identité du parent ET de l'enfant participant** (à défaut le livret de famille avec la page des parents et de l'enfant).
- ➔ Photocopie d'un **justificatif de domicile** récent. ➔ **Enveloppe timbrée** à vos noms et adresse.

Engagements :

- ➔ Ne pas avoir participé à plus de deux événements de même nature (attestation sur l'honneur au dos).
- ➔ Le stand ne pourra être tenu par le jeune participant qu'en présence de l'adulte responsable. En aucun cas, il ne pourra rester seul sur son stand.
- ➔ **Chaque participant doit être impérativement présent sur son emplacement avant 8h45.**
- ➔ Chaque participant s'engage à respecter les règles de civisme et de propreté durant toute la manifestation.

Date	Signature du Jeune participant	Signature du Parent
------------	--------------------------------	---------------------

EN CAS DE DESISTEMENT PREVENIR LE SERVICE CULTUREL ☎ 01 34 45 97 19 // Email : culturel@ml.arnouville95.org



ATTESTATION SUR L'HONNEUR INSCRIPTION TROC ET PUCES ENFANTS 2024 PARTICULIERS

Se déroulant le **Lundi 11 Novembre 2024**

Je Soussigné (e) (à compléter par le Parent du Jeune participant)

Nom Prénom

Adresse de votre Domicile.....

.....

Code Postal..... Ville

Déclare sur l'honneur en application des articles L310-2 du Code du commerce et 321-7 du Code Pénal

- Ne pas être commerçant(e).
- Ne pas être soumis(e) à la taxe professionnelle.
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- Ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales.
- Ne vendre que des objets personnels et usagés dont je suis en mesure de fournir la liste à toute autorité requérante et dont je certifie la provenance non frauduleuse.
- Avoir pris connaissance du règlement général de cette manifestation.

Fait à ARNOUVILLE

Le

Signature

***Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra
au registre de la Sous-Préfecture.***



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 069 /2024
Portant règlement général de la manifestation
« Troc et Puces enfants » du lundi 11 novembre 2024

Nous, Maire de la Ville d'Arnouville,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les dispositions réglementaires relatives aux foires, marchés, brocantes,
Considérant, qu'il convient en conséquence de prendre toutes dispositions pour assurer l'organisation et le maintien du bon ordre et assurer la sécurité de la manifestation « TROC ET PUCES & ENFANTS » du lundi 11 novembre 2024 de 9h à 13h à la salle l'Essentielle à l'Espace Charles Aznavour sis place Charles de Gaulle,

ARRÊTE

Article 1 : La manifestation « TROC ET PUCES ENFANTS » s'adresse aux jeunes âgés de 5 à 13 ans domiciliés à Arnouville et aux enfants du personnel communal.

Article 2 : Les participants devront réserver un emplacement auprès du Pôle Événementiel à l'Espace Charles Aznavour entre le 14 et le 18 octobre 2024, en remplissant un bulletin d'inscription, lequel devra être accompagné des photocopies Recto / Verso de la carte nationale d'identité du parent et de l'enfant participant (à défaut le livret de famille), de la photocopie d'un justificatif de domicile récent et d'une attestation sur l'honneur stipulant la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Article 3 : Les participants devront s'acquitter d'un droit d'inscription à remettre le jour de l'inscription : un jeu et un livre en parfait état ou neuf (les peluches et les objets multimédias ne seront pas admis). Ce droit d'inscription sera remis à une association caritative pour l'Enfance, retenue par la ville.

Article 4 : En fonction de l'évolution des contraintes et mesures sanitaires, nous serons peut-être dans l'obligation de revoir les modalités d'organisation de la manifestation.

Article 5 : Une seule inscription par foyer sera acceptée.

Article 6 : Lundi 11 novembre 2024 de 8h30 à 9h, les participants devront installer leur marchandise sur le stand qui leur aura été préalablement attribué. Chaque participant doit être impérativement présent sur son stand à 9h à 13h. Le rangement du matériel pourra se faire à partir de 13h, horaire de fin de la manifestation.

Article 7 : Le stand ne pourra être tenu par le jeune participant qu'en présence de l'adulte responsable. En aucun cas, il ne pourra rester seul sur son stand.

Article 8 : Les exposants ne pourront vendre que des objets en bon état (jeux, jouets, livres, objets multimédias et peluches...). Le matériel de puériculture de 0 à 3 ans est également autorisé.

Article 9 : Les emplacements seront de 2 mètres. Ils seront attribués dans la limite des places disponibles. Tout exposant, non présent sur son emplacement à 9h, perdra le bénéfice de sa réservation. Le stand pourra être accordé à tout demandeur qui n'aurait pu trouver une place.

Article 10 : Les exposants non-inscrits, acceptés par suite de disponibilité d'emplacement le jour-même, devront s'acquitter d'un droit d'inscription à remettre sur place : un jeu et un livre en parfait état ou neuf (les peluches et les objets multimédias ne seront pas admis). Ce droit d'inscription sera remis à une association caritative pour l'Enfance, retenue par la ville.

Article 11 : Chaque exposant s'engage sous peine d'exclusion :

- ✓ A présenter à toute autorité qualifiée les justificatifs de domicile, d'identité, ainsi que le laissez-passer qui lui a été remis portant attribution du numéro d'emplacement.
- ✓ A ne pas s'installer sur des emplacements qui ne lui auraient pas été attribués.
- ✓ A maintenir en bon état de propreté son emplacement et ne causer aucune dégradation aux biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition par la ville.
- ✓ A ne pas céder à un tiers l'autorisation d'emplacement qui lui a été accordée.
- ✓ A respecter les règles de civisme et de propreté durant toute la durée de la manifestation.

Article 12 : La Ville d'Arnouville décline toute responsabilité en cas de casse ou de vol pouvant survenir au cours de la brocante.

Article 13 : Le présent arrêté sera, après accomplissement des formalités de publicité, transmis pour information et exécution à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles,
- ✓ Madame le Commissaire divisionnaire, chef de la circonscription de sécurité urbaine de Gonesse,
- ✓ Tous autres agents assermentés,
- ✓ Le Centre de Secours Principal de Villiers-le-Bel,
- ✓ Le Service des Affaires Générales,
- ✓ Le Service Culturel,
- ✓ Les Services Techniques municipaux,
- ✓ Aux exposants de la manifestation « TROC ET PUCES ENFANTS » du Lundi 11 Novembre 2024.

Fait à Arnouville,
Le 13 septembre 2024

Décision certifiée exécutoire,
conformément aux dispositions des
articles L.2131.1 et L.2131.2 du
code des collectivités territoriales



Pascal DOLL
Maire

